



## **Compte rendu du Conseil d'Exploitation du 16 mars 2023**

### **Présents :**

#### **Membres du conseil d'exploitation :**

- **Anne Sophie OLMOS**
- **Vincent COMPARAT**
- **Raymond AVRILLIER**
- **Pierre Louis DOUCET**
- **Michel BARNIER**
- **Gilles STRAPPAZZON**
- **Christian BALESTRIERI**
- **Marie Jeanne EYMERY**
- **Christian MASNADA**
- **Hakim SABRI**
- **Laurent THOVISTE**
- **Jean Louis MERCIER**

#### **Service de la Métropole :**

- **Bruno MANEVAL**
- **Nicolas PERRIN**
- **Nicolas LESUR**
- **Carlos RIVIERE**
- **Arnaud TEINTURIER**
- **Marie Pierre BARTHOLLET**
- **Michèle FAVRE-BUISSON**

- **Excusés : Laetitia RABIH, Jean FRANCOZ, Maxence ALLOTO, Gilbert ZABONI**

**Approbation du compte rendu du 17 janvier 2023** avec les corrections de Monsieur Avrillier qui rappelle, qu'en dehors des remarques formelles, que des questions fondamentales ont été abordées, questions qui appellent un suivi et des retours réguliers (étude climat avec l'université et la DDT, relations avec la CCLG, absences sur le site de la Métropole des délibérations avant l'année 2022, relations avec les carriers installés dans le lit du Drac),

Mme Olmos prend note des demandes et répondra au fil du déroulé de la réunion.

## Délibérations eau et assainissement:

- Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole

Monsieur Avrillier souhaite insister sur le fait que le recueil des données comme le versement sont automatiques, aucune démarche de l'abonné n'est nécessaire pour l'obtention de l'allocation : il serait bon de le mentionner. Il remarque qu'il manque dans la délibération la mention du caractère légal du dispositif d'accès social à l'eau mis en place depuis 2016 en vertu de la Loi Brottes ainsi que la justification d'avoir choisi ce type de prestation plutôt qu'une tarification progressive ou la gratuité des 1ers m3. Le calcul de l'aide a été fait, après études et en fonction de critères équitables et cohérents en matière de service public. Il serait aussi utile de mentionner le travail de concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il rappelle enfin que le dispositif est très efficace, juste et équitable : à ces titres il serait intéressant d'informer largement les collectivités.

Monsieur Thoviste demande un retour d'autres collectivités ayant mis en place une politique d'aide à l'accès à l'eau. Il rappelle que des méthodes différentes ne sont pas forcément contradictoires ou inefficaces.

Mme Olmos demande effectivement un parangonnage sur le sujet avant un retour informatif en instance.

VOTE : UNANIMITE

- Offre de concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- assainissement non-collectif

Monsieur Avrillier précise que la délibération réglementaire sur le zonage d'assainissement datant de 2019 est inaccessible sur le site de la Métropole,

VOTE : UNANIMITE

- Accords-cadres à bons de commande de fournitures de fonte de voies, de produits de scellement et d'enrobés à froid sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole : autorisation au Président à signer les avenants

VOTE : UNANIMITE

- Accords-cadres à bons de commande de prestations de curage des réseaux, vidange et nettoyage des ouvrages de l'usine de traitement des eaux usées du site Aquapole : autorisation au président à signer l'avenant

VOTE : UNANIMITE

- Accords-cadres à bons de commande de travaux sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes métropole regroupées en secteurs géographiques : autorisation au Président à signer les avenants

VOTE : UNANIMITE

- Marché d'élimination des boues produites par l'usine Aquapole de traitement des eaux usées dont l'exploitation de l'unité d'incinération et ses ouvrages annexes - marché n°2019-271 : autorisation au Président à signer l'avenant n°1

VOTE : UNANIMITE

- Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de l'adduction d'eau potable sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole pour permettre la fourniture d'un débit maximal de 29 000 m<sup>3</sup>/j à la communauté de communes le Grésivaudan : avenant n°1

Monsieur Avrillier ne votera pas la délibération car il estime que le dispositif est insuffisant et les délibérations ne sont pas correctement établies, elles ont l'obligation d'un formalisme obligatoire et contraint juridiquement. Enfin il ajoute que les délibérations antérieures à 2022 sont inaccessibles sur le site de Grenoble-Alpes Métropole, délibérations indispensables à la compréhension et au vote des avenants. Toutes ces remarques justifient son vote défavorable. Il demande la communication des éléments d'indications d'inscription budgétaire liés à l'avenant et l'incidence de l'avenant sur le budget de fonctionnement.

Monsieur Perrin répond qu'il n'y a pas de changement dans la clé de répartition de financement entre Grenoble-Alpes Métropole et le Grésivaudan passée lors du contrat initial.

Monsieur Doucet demande si le débitmètre va servir d'assiette à la facturation ?

Monsieur Teinturier répond que ce débitmètre permettra une vision plus fine des volumes transités.

Monsieur Thoviste s'interroge sur le coût de l'appareil et du financement par la Métropole.

Monsieur Teinturier répond que la loi impose la charge financière au vendeur.

**VOTE : CONTRE : R AVRILLIER, ABSTENTION : M BARNIER, POUR : le reste de l'assemblée**

- Convention de financement relative aux travaux de sécurisation de l'alimentation de secours en eau potable de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par Grenoble Alpes Métropole

Monsieur Avrillier rappelle que la solidarité au sein des territoires est indispensable. Toutefois avant d'apporter une aide il convient d'avoir une étude prospective sérieuse sur les ressources et maillages métropolitains. Il faut garder en mémoire que nous vendons de l'eau potable sans différencier les usages domestiques et industriels.

Monsieur Thoviste appuie la demande de Monsieur Avrillier. Il souhaiterait que la Métropole s'engage plus énergiquement dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement aux économies d'eau (usagers et industries).

Monsieur Perrin répond qu'une étude sur les impacts du changement climatique sur les ressources en eau sera lancée fin du 2ème semestre 2023. En parallèle un travail plus prospectif doit être engagé avec l'université de Grenoble Alpes. En ce qui concerne la vente d'eau, Monsieur Perrin précise que la Métropole vend de l'eau au Grésivaudan, et non aux industriels. Il ajoute enfin que la CCLG a lancé

une étude pour trouver des ressources autres que celles de la Métropole pour alimenter les grosses industries énergivores en eau, la Métropole sera associée aux groupes de travail. Quant aux démarches de sensibilisation aux économies, Monsieur Perrin indique que la Métropole s'y emploie régulièrement le long de l'année, à travers diverses actions, seule ou en collaboration avec d'autres services et partenaires.

VOTE : UNANIMITE

- Optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale

Monsieur Avrillier remercie les services pour le travail de synthèse effectué dans le cadre d'une situation complexe où des éléments concurrentiels entrent en ligne de compte. Il rappelle aussi que la Métropole est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable à qui le législateur impose la création d'une régie pour la gestion de la compétence, avec budget annexe et instance réglementaire. Il rappelle également que la régie peut organiser l'exploitation du service en régie. Il rappelle que la Métropole est propriétaire des champs et des puits de captages, in fine responsable en matière de sécurité, de salubrité et de sûreté. Il ne s'agit en rien de juger de la qualité du travail de la SPL mais d'assumer légalement et de façon transparente les charges qui incombent à la collectivité afin d'être efficient et cohérent dans le service public rendu.

Monsieur Doucet est très satisfait de la décision de reprendre en responsabilité la production, et au courage politique inhérent : il faudra désormais s'atteler à réussir l'intégration du personnel. Il souhaite également que les services s'attachent désormais à développer de nouveaux projets en adéquation avec la préservation des milieux naturels (ferme photovoltaïque par exemple).

Monsieur Comparat regrette d'avoir eu connaissance de la délibération présentée ce jour assez tard, il juge opportun de profiter de cette intégration pour revoir le statut de la régie et d'étudier la possibilité d'inclure la personnalité morale, il aimerait d'ailleurs que la révision des statuts soit mentionnée dans la délibération.

Mme Olmos rappelle que la Métropole a rencontré les délégués du personnel de la SPLEDGA, a entendu leurs craintes et leurs souhaits relatifs à leurs missions et leur situation géographique. En parallèle des discussions vont être engagées avec d'autres acteurs importants du territoire afin que la SPL ne perde pas sa vocation première et puisse diversifier ses missions. De son côté la Métropole va étudier la possibilité de travailler également sur la facturation et le recouvrement.

Monsieur Avrillier demande qu'un travail d'études sur la reprise de la facturation soit effectué avec la collaboration et l'exemple d'autres collectivités ayant mis en place cette gestion.

VOTE : UNANIMITE

**Points d'information :**

- Gestion ANC et Pluvial en zone de géologie complexe

Pour répondre à une sollicitation du Maire de la commune de Proveysieux qui souhaite une intervention dérogatoire sur sa commune, Monsieur Lesur explique qu'il est impossible de prendre une décision sans avoir une vision globale des besoins similaires des 49 communes. De plus, il faut croiser les données et la demande avec les aléas du service urbanisme. A ce jour il est impossible

d'apporter une réponse définitive et ferme pour une décision qui ne nous appartient pas exclusivement.

Monsieur Avrillier approuve la remarque de Monsieur Lesur, il est très important de ne pas déborder du cadre réglementaire et légal et de se rapprocher des services du PLUI et de la DDT.

Mme Olmos s'engage à solliciter le PLUI afin de fixer de nouvelles règles, d'avoir un état de l'ensemble des territoires permettant l'intervention souhaitée.